

# ANNEXES 2 : Serre photovoltaïque

## 13130 – BERRE-LETANG



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG

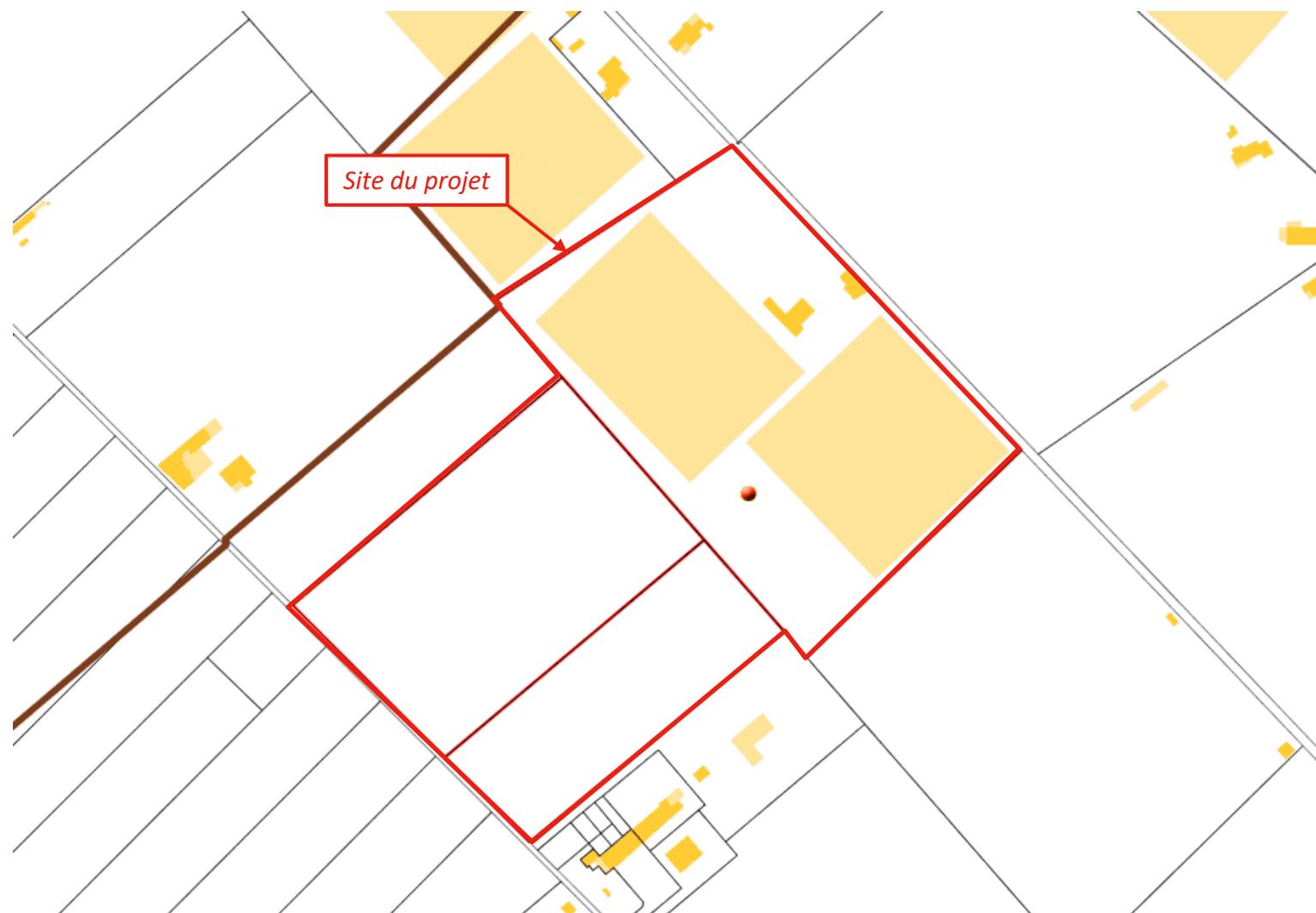


Localisation du projet sur carte IGN au 1/50 000



- Parcelles cadastrales concernées : Section CN n°77 – 150 - 160

Références cadastrales
000 CN 77 –150 –160
Surface foncière
74 299 m <sup>2</sup>
Commune
BERRE L'ETANG (13130)
Propriétaire
Mrs MORGANTE



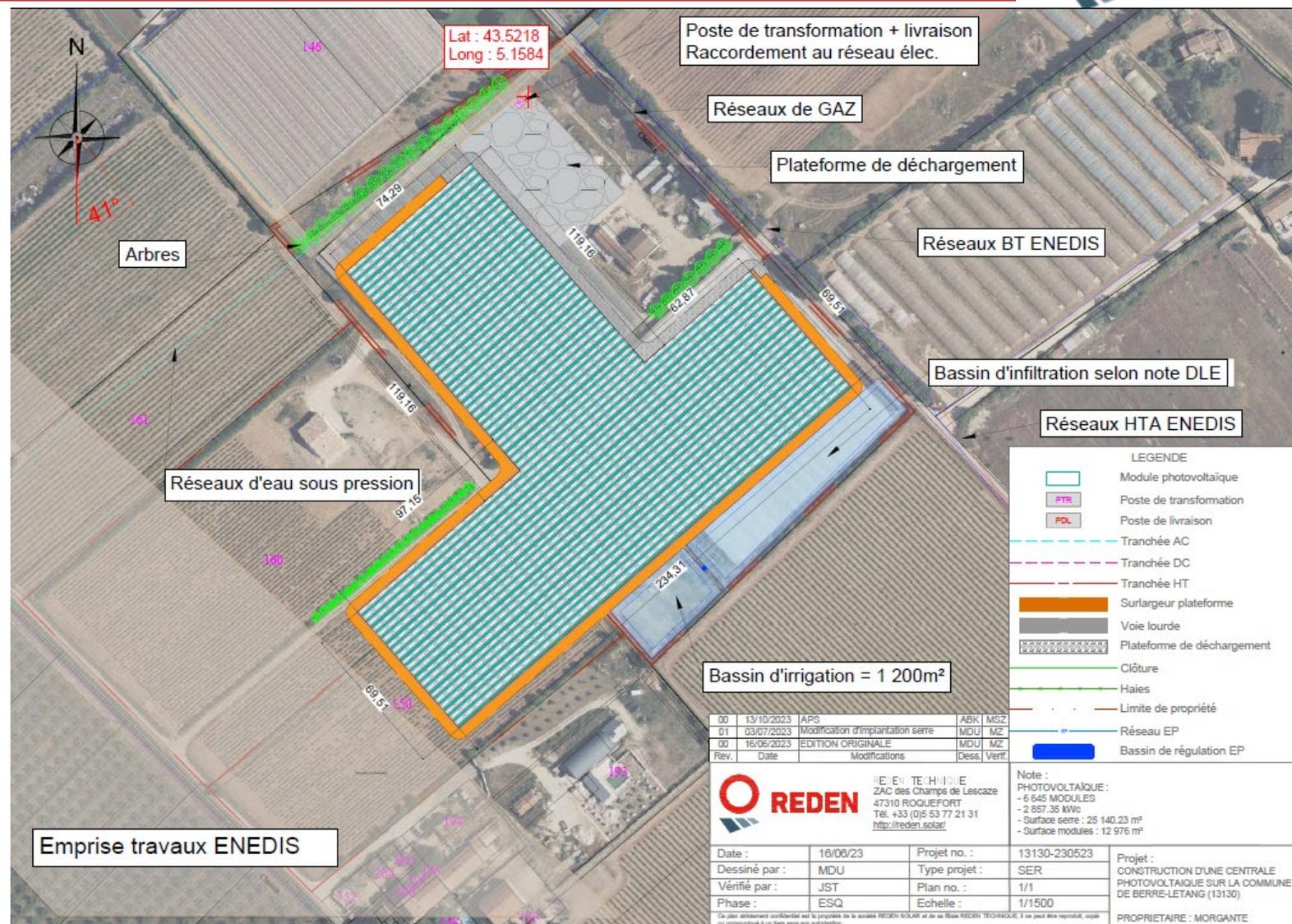
Zoom sur les parcelles concernées par le projet

- Parcelles cadastrales concernées : Section CN n°77 – 150 - 160

Implantation d'une serre photovoltaïque sur la parcelle Section CN n°77, 150, 160.

Surface de panneaux de 25 140 m<sup>2</sup> et d'une puissance de 2,86 Mwc.

Cette serre sera utilisée pour du maraîchage diversifié biologique



Emprise du projet sur les parcelles concernées

# ANNEXES 3 : Serre photovoltaïque

## 13130 – BERRE-LETANG



- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/4 000

- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

- Point de vue n° : Vue depuis le chemin de Boucarut



- Point de vue n°2 : Vue depuis le chemin de Boucarut



- Point de vue n°3 : Vue depuis le chemin du Coussou



- Point de vue n°4 : Vue depuis le chemin du Coussou



- Point de vue n°5 : Vue depuis le chemin des Peyres



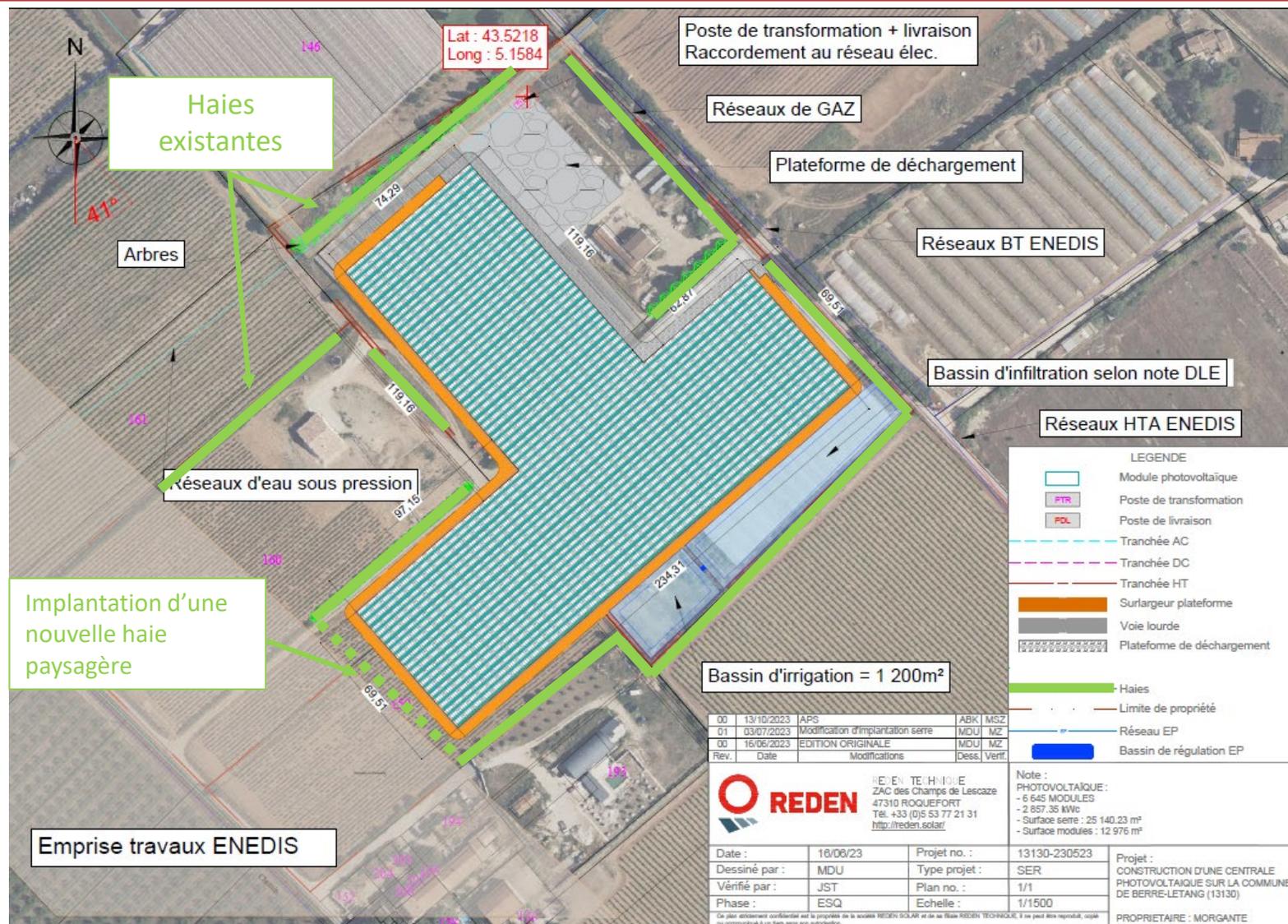
- Point de vue n°6 : Vue depuis le chemin des Baisses



- Point de vue n°7 : Vue depuis la voie Jean Pierre Lyon



● Intégration paysagère :



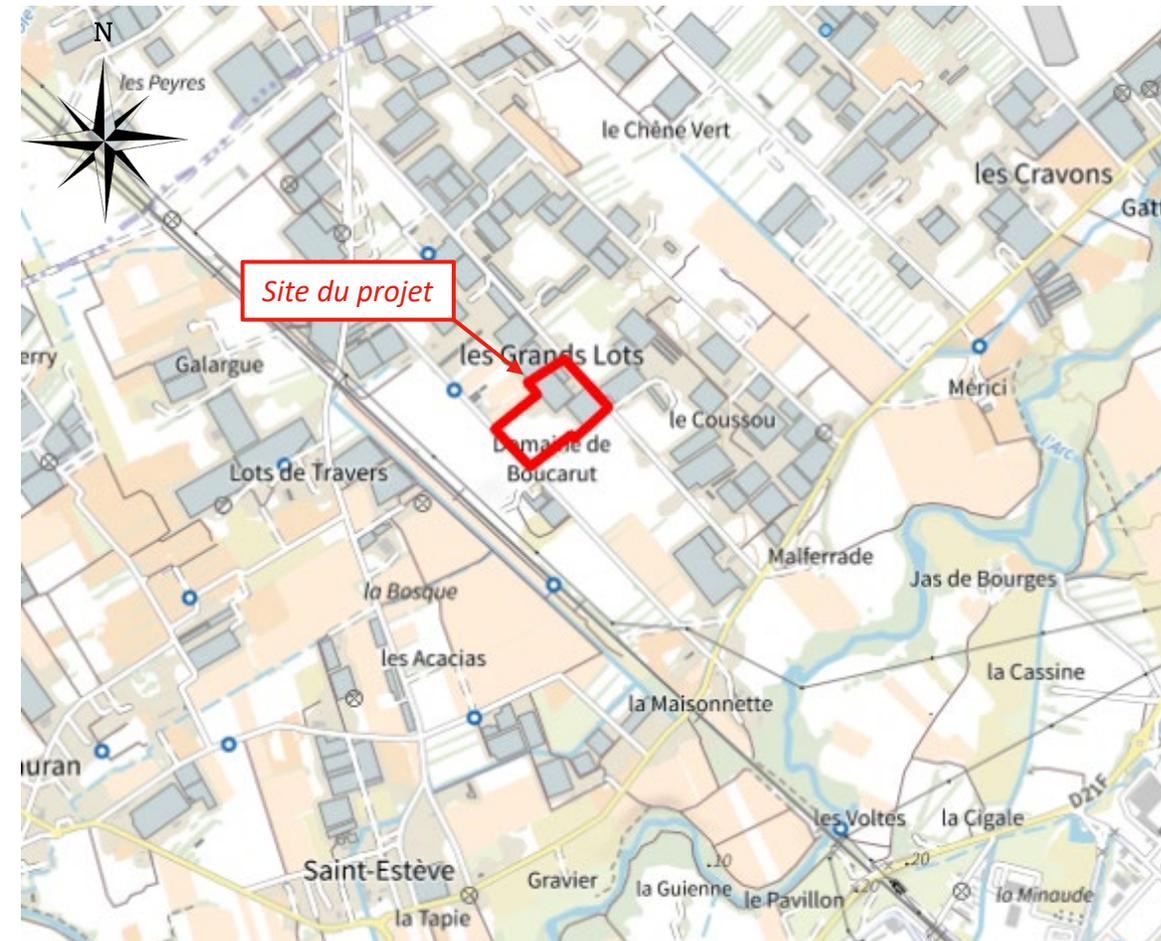
Localisation des haies paysagères

# ANNEXES 4 : Serre photovoltaïque

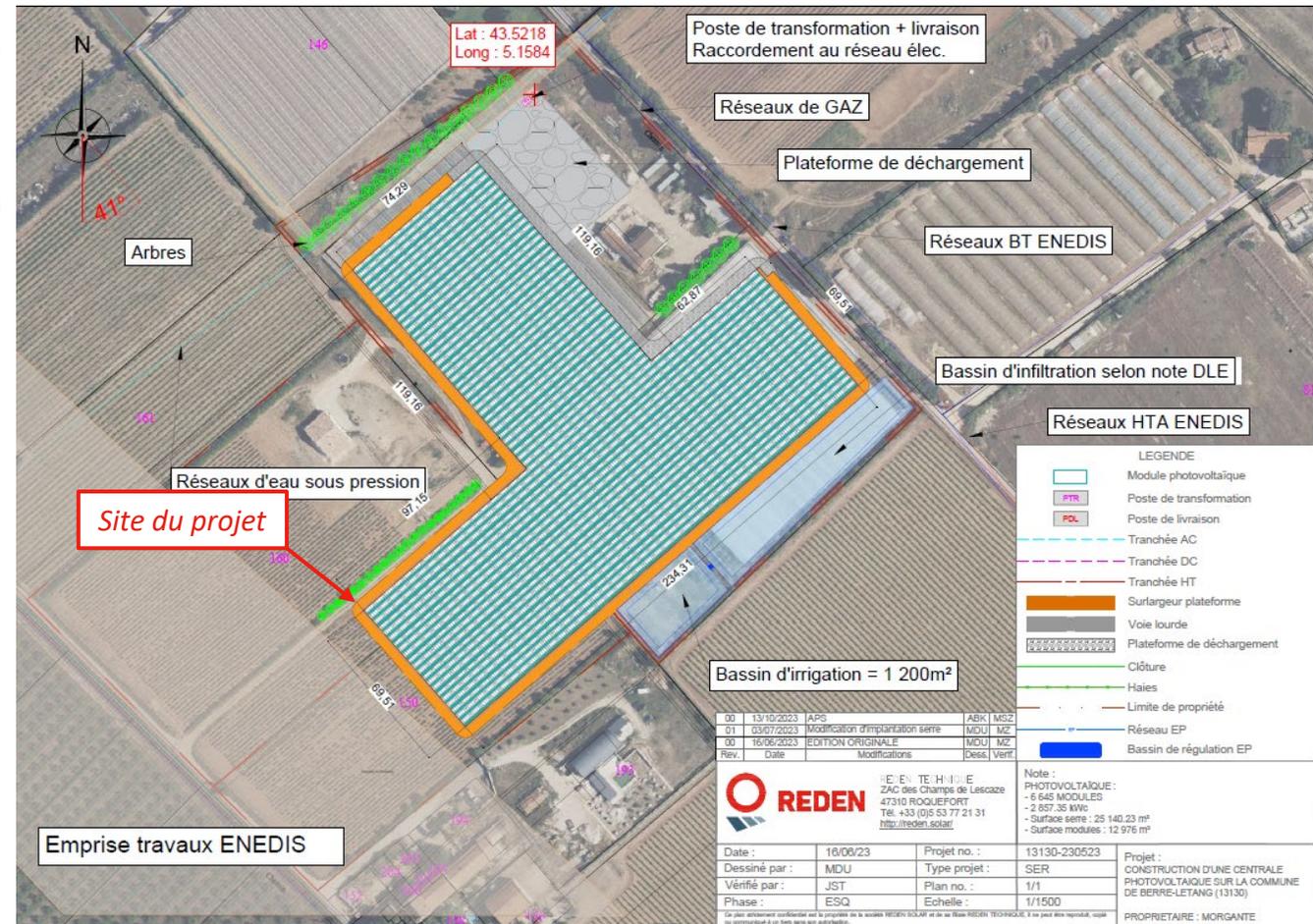
## 13130 – BERRE-LETANG



- Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000



Plan d'emprise du projet

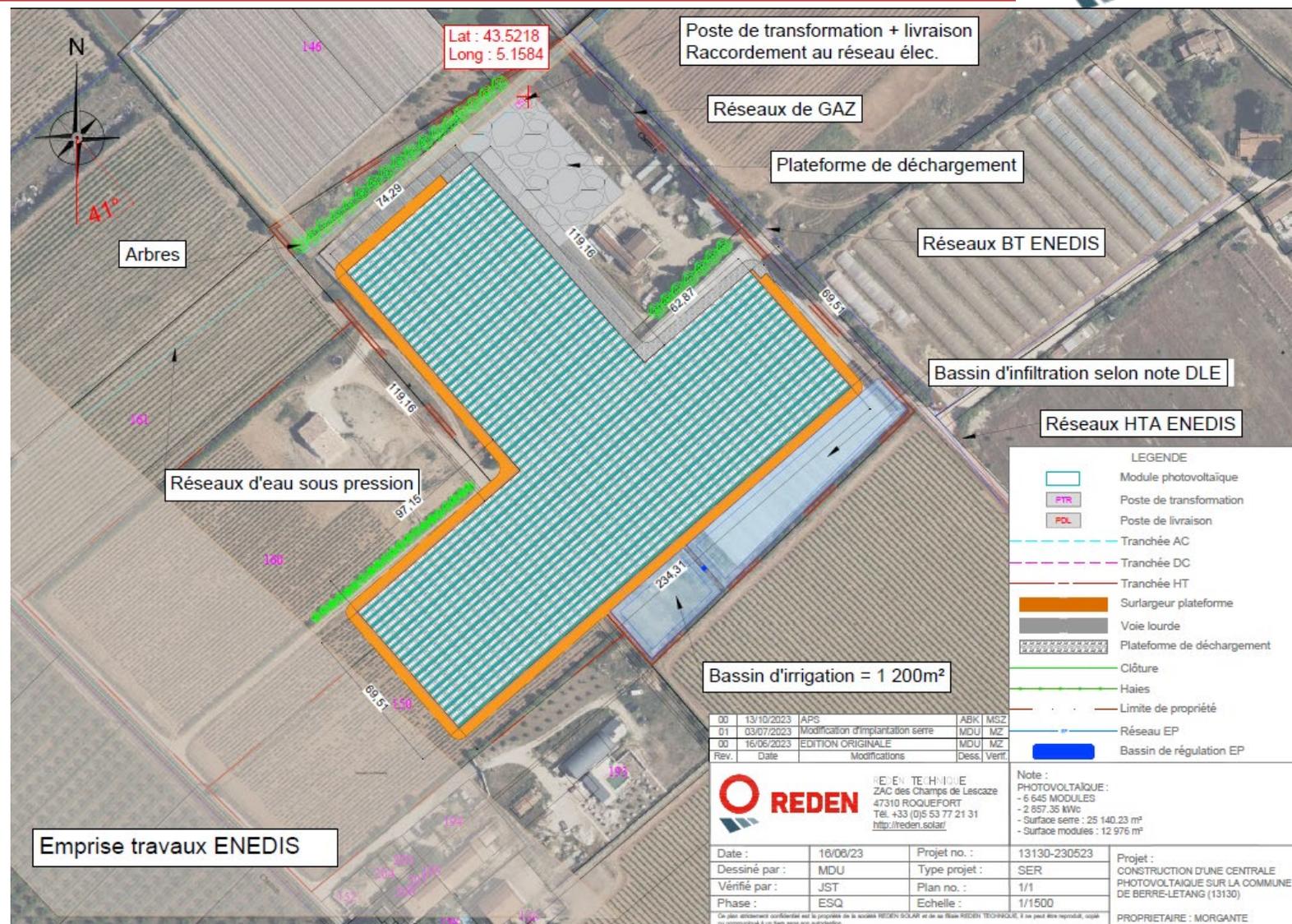
- Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



Implantation d'une serre photovoltaïque sur la parcelle Section CN n°77, 150, 160.

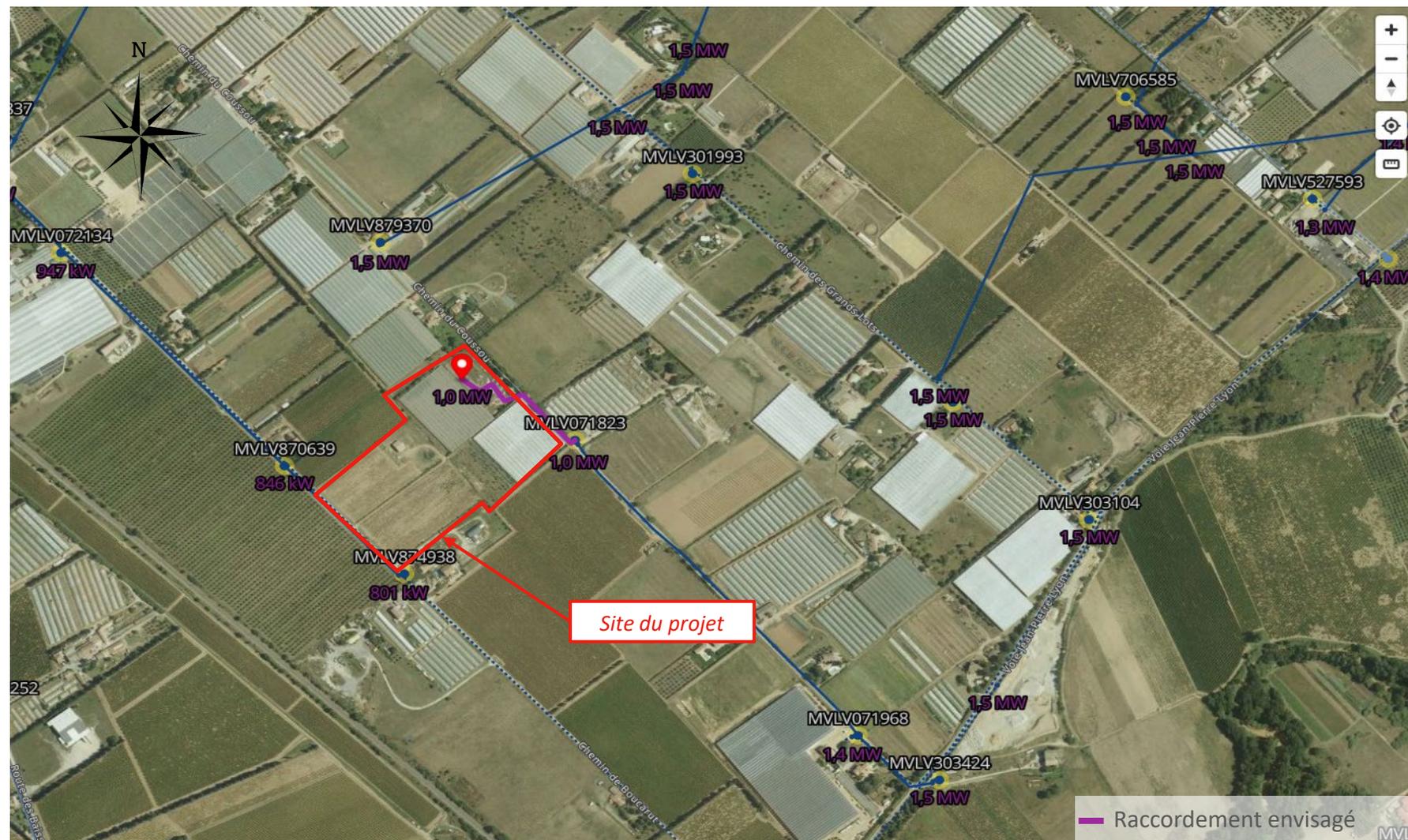
Surface de panneaux de 25 140 m<sup>2</sup> et d'une puissance de 2,86 MWc.

Cette serre sera utilisée pour du maraîchage diversifié biologique



Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque

- Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



Tracé du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque

## ● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

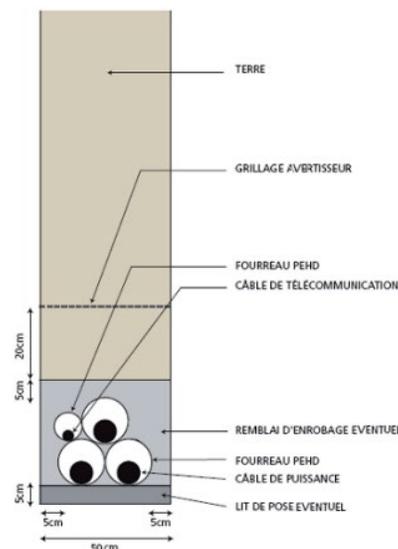
Conformément à la réglementation, le tracé et le chiffrage précis du raccordement au réseau électrique ne sont pas encore connus, en effet, celui-ci sera calculé par le gestionnaire du réseau par le biais d'une étude détaillée appelée Proposition Technique et Financière (PTF), qui ne peut être réalisée qu'après obtention du permis de construire, seul document officiel ouvrant la possibilité à une telle étude engageante de leur part.

Cependant, compte tenu de la puissance injectée limitée, le raccordement électrique sera vraisemblablement possible au point de connexion le plus proche, à savoir un raccordement sur armoire HTA ; évitant ainsi de devoir rejoindre en départ dédié le poste source le plus proche.

Dans tous les cas, le raccordement au réseau électrique public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage (Enedis) qui sera chargé d'obtenir tous les droits et autorisations de passage en souterrain le long des infrastructures existantes selon les modalités de l'article 3 du décret 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Les dimensions de la tranchée, et notamment la profondeur, seront calculées pour assurer la meilleure sécurité à l'égard de l'environnement en cas de défaut électrique, tout en s'affranchissant du problème de tassement du sol. Au niveau de l'emprise du poste, les lignes 20 kV seront généralement enterrées dans des tranchées de 0,5 m de large et d'environ 1m de profondeur à l'aide d'une trancheuse (ou autre engin adapté). Les câbles seront calés avec des remblais criblés, puis recouverts avec un grillage avertisseur avant d'être recouverts de remblais compactés (cf. schéma de principe ci-dessous).

Schéma de principe de pose des lignes souterraines et travaux par une trancheuse



L'emprise nécessaire pour la tranchée et la bande de chantier contiguë représente environ 5 m de large. Les câbles souterrains seront compris dans des tubes aciers posés au contact de la terre de la tranchée. Du fait de l'échauffement dû au passage du courant, les conducteurs électriques en souterrain nécessiteront un isolant spécifique synthétique (polyéthylène) dont l'épaisseur augmente avec la tension du courant transporté. Ces câbles présentent des variations au niveau de la composition de leurs écrans (aluminium), de leurs âmes (cuivre ou aluminium) et de leurs diamètres. Les câbles conducteurs sont accompagnés de deux autres types de câbles :

- Un câble de mise à la terre qui protège les personnes et les matériels contre les montées en potentiel (âme en cuivre) ;
- Un câble de télécommunication qui permet la télésurveillance et la téléconduite des équipements du réseau électrique (câble à fibre optique).

La tranchée sera ensuite rebouchée directement à l'aide des matériaux excavés.

## ● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

---

Evaluation des incidences et mesures environnementales liées au raccordement :

Le tracé du raccordement potentiel (mais non confirmé à ce jour par les gestionnaires de réseau) est présenté sur la Figure ci-dessus.

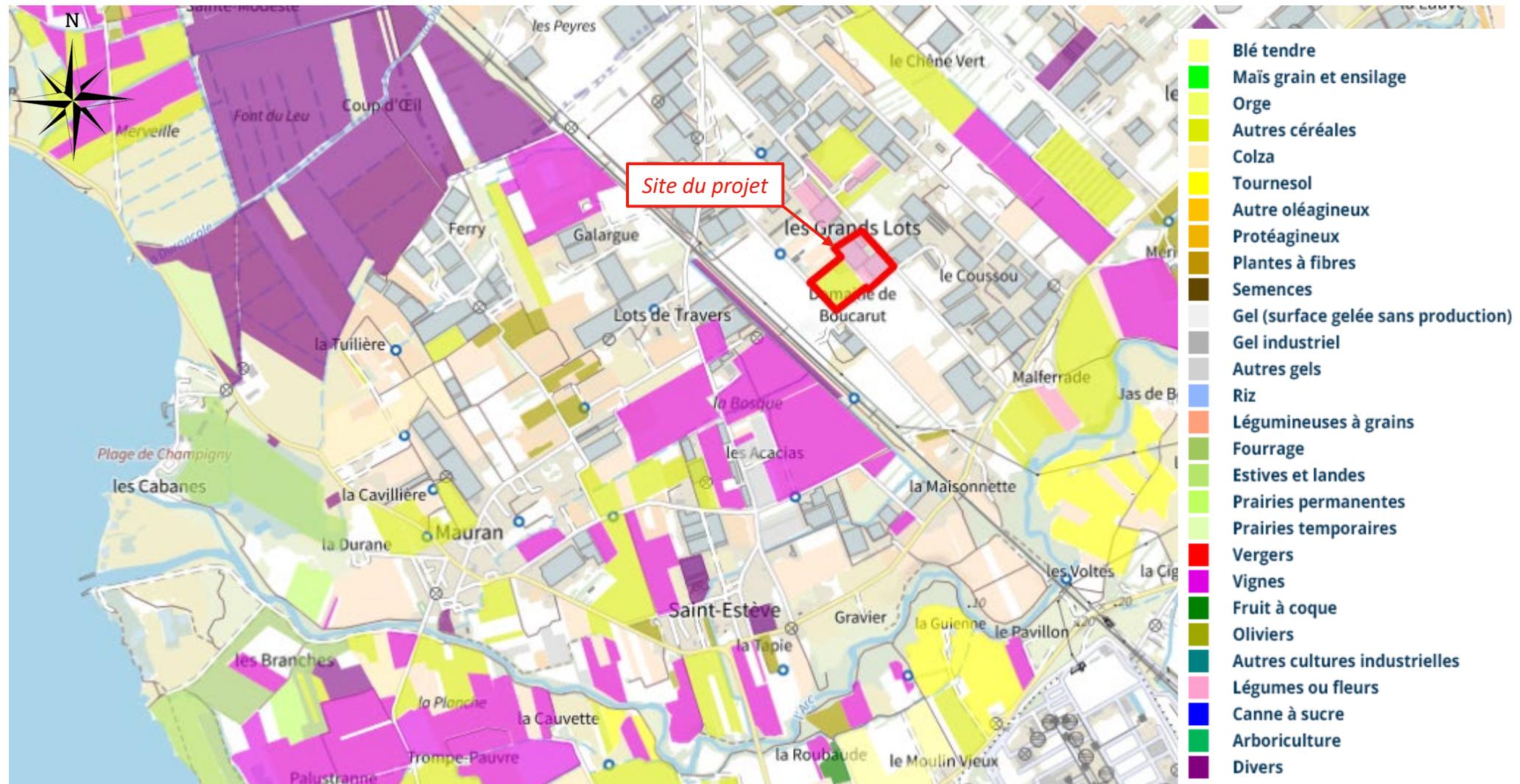
- D'un point de vue humain, le tracé potentiel du raccordement, sera réalisé sur la parcelle du projet.  
L'enjeu sur le milieu humain sera donc faible, seul un léger dérangement le temps des travaux pourra être constaté sur la voie (sur environ 0,5 jour).
- D'un point de vue écologique, le tracé du raccordement sera fait le long de terres agricoles sur une distance d'environ 250 m.  
Il ne traversera aucune zone naturelle protégée, ni ZNIEFF, ni zone Natura 2000, ni aucune autre zone d'intérêt écologique majeur.  
L'enjeu sur le milieu naturel sera donc faible et la saison des travaux adaptée.
- D'un point de vue paysager, les câbles seront situés sous terre, il n'y aura donc aucun impact visuel vis-à-vis de patrimoine.

# ANNEXES 5 : Serre photovoltaïque

## 13130 – BERRE-LETANG

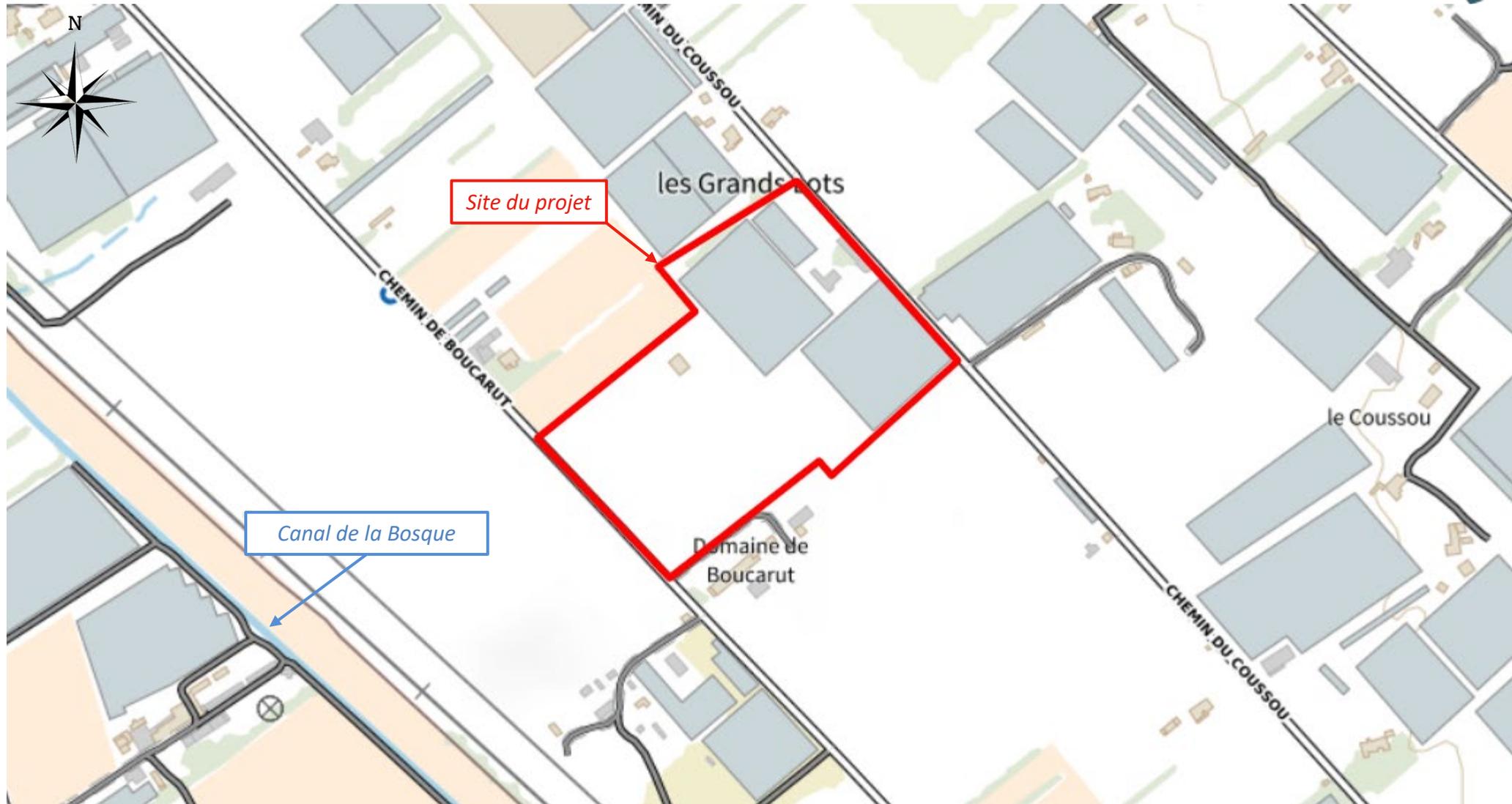


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



Registre Parcellaire Graphique des abords du projet au 1/25 000

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



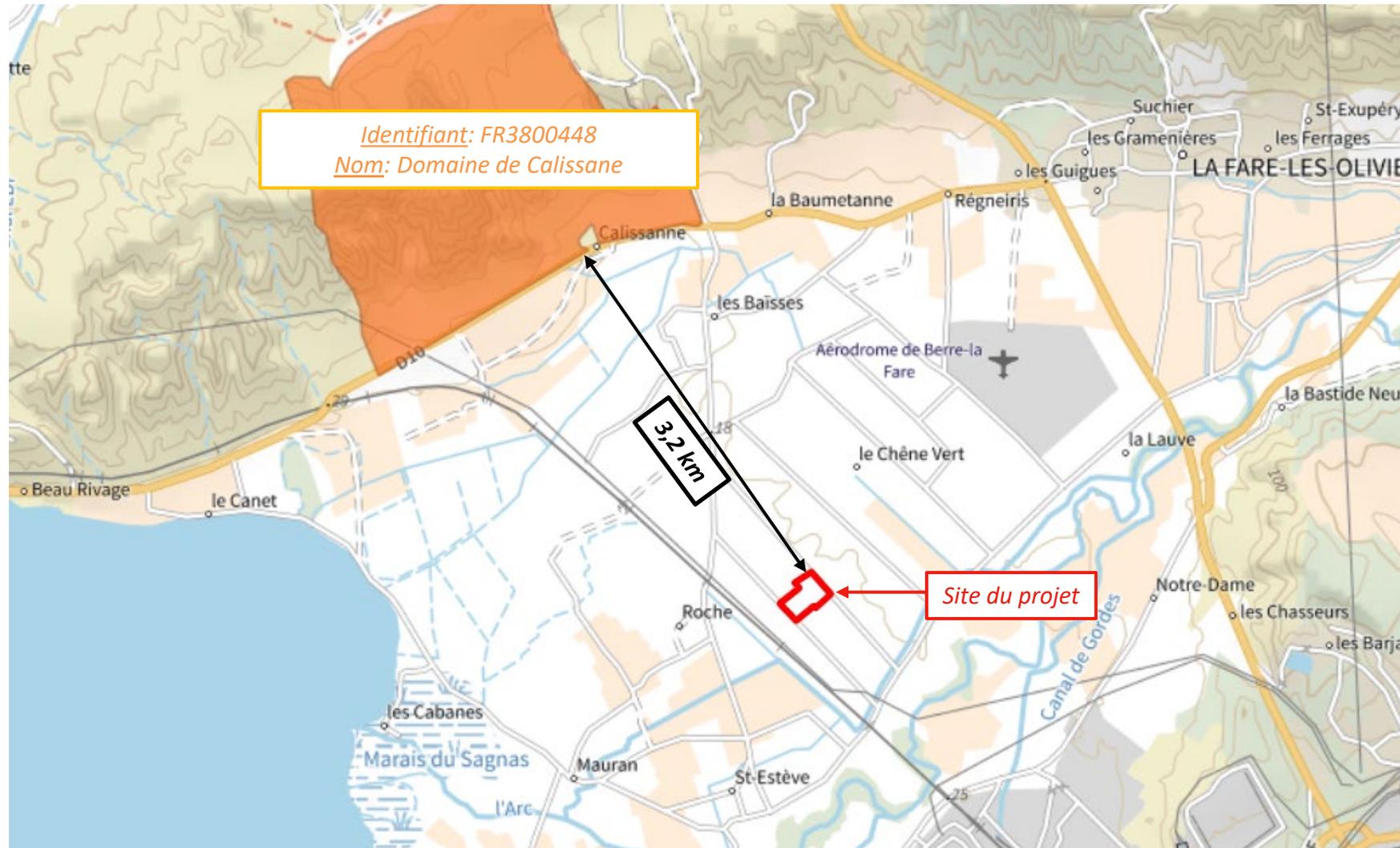
Photographie aérienne des abords du projet au 1/5 000

# ANNEXES 6 : Serre photovoltaïque

## 13130 – BERRE-LETANG

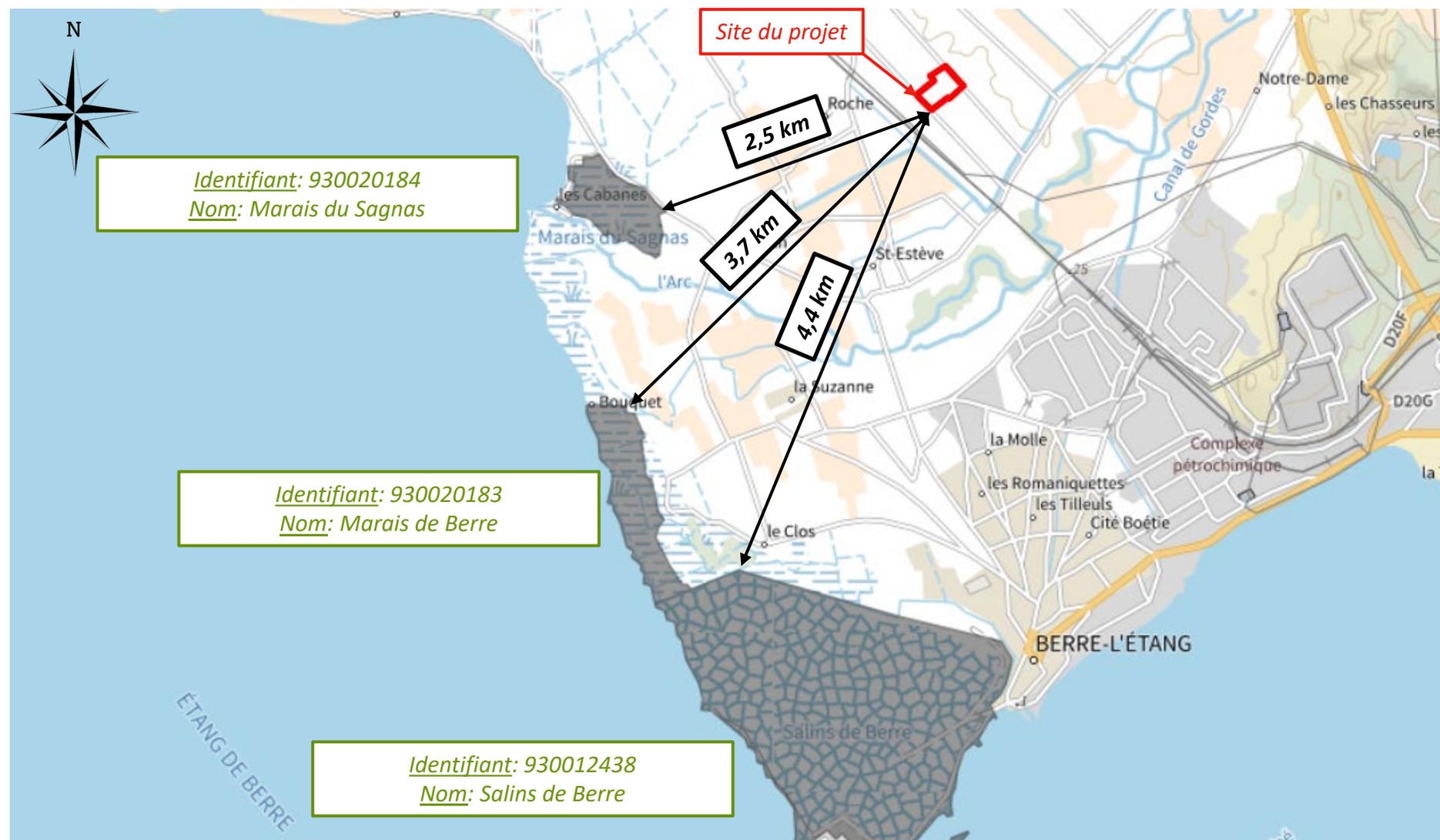


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



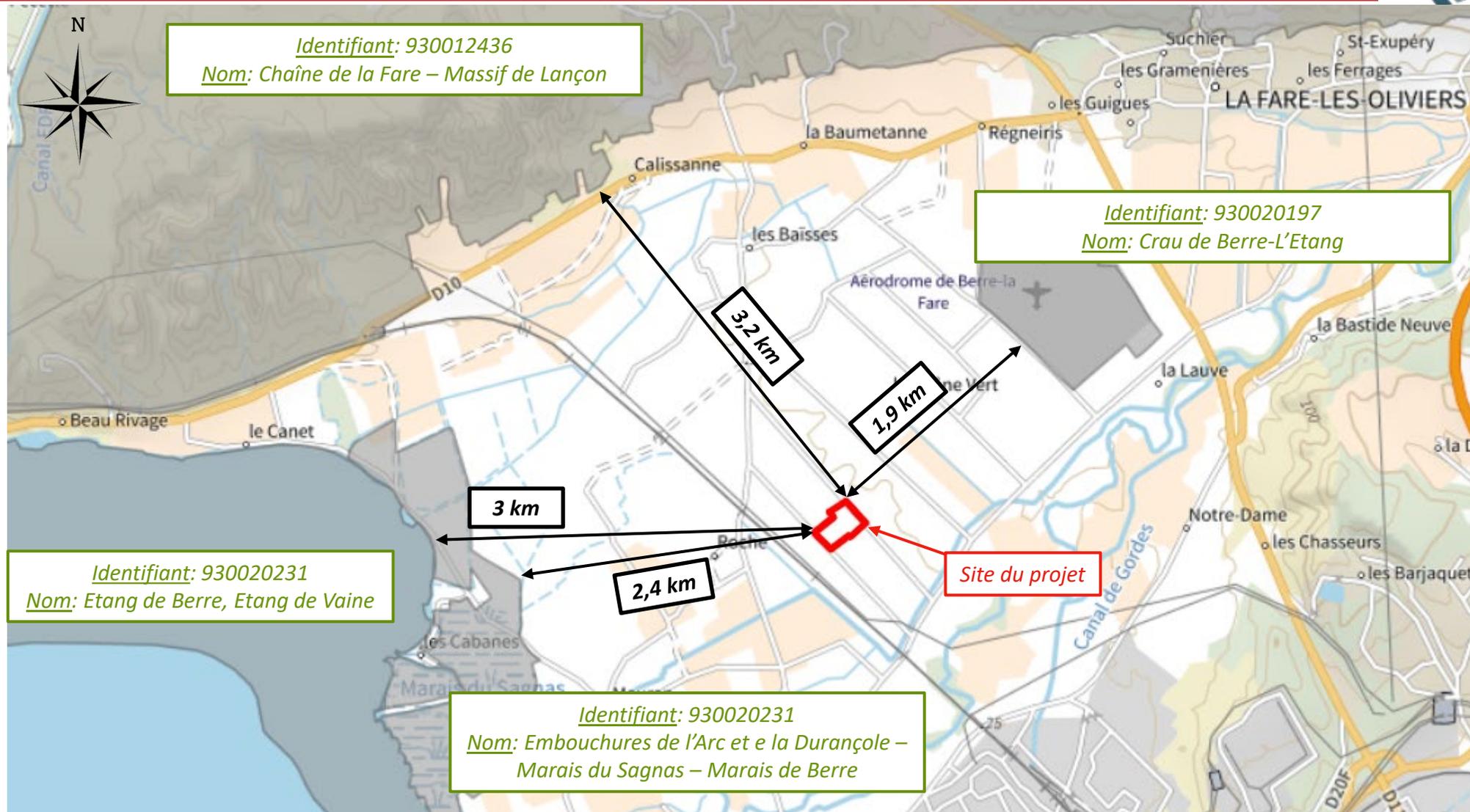
Localisation du projet par rapport aux zones de protection de biotope

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



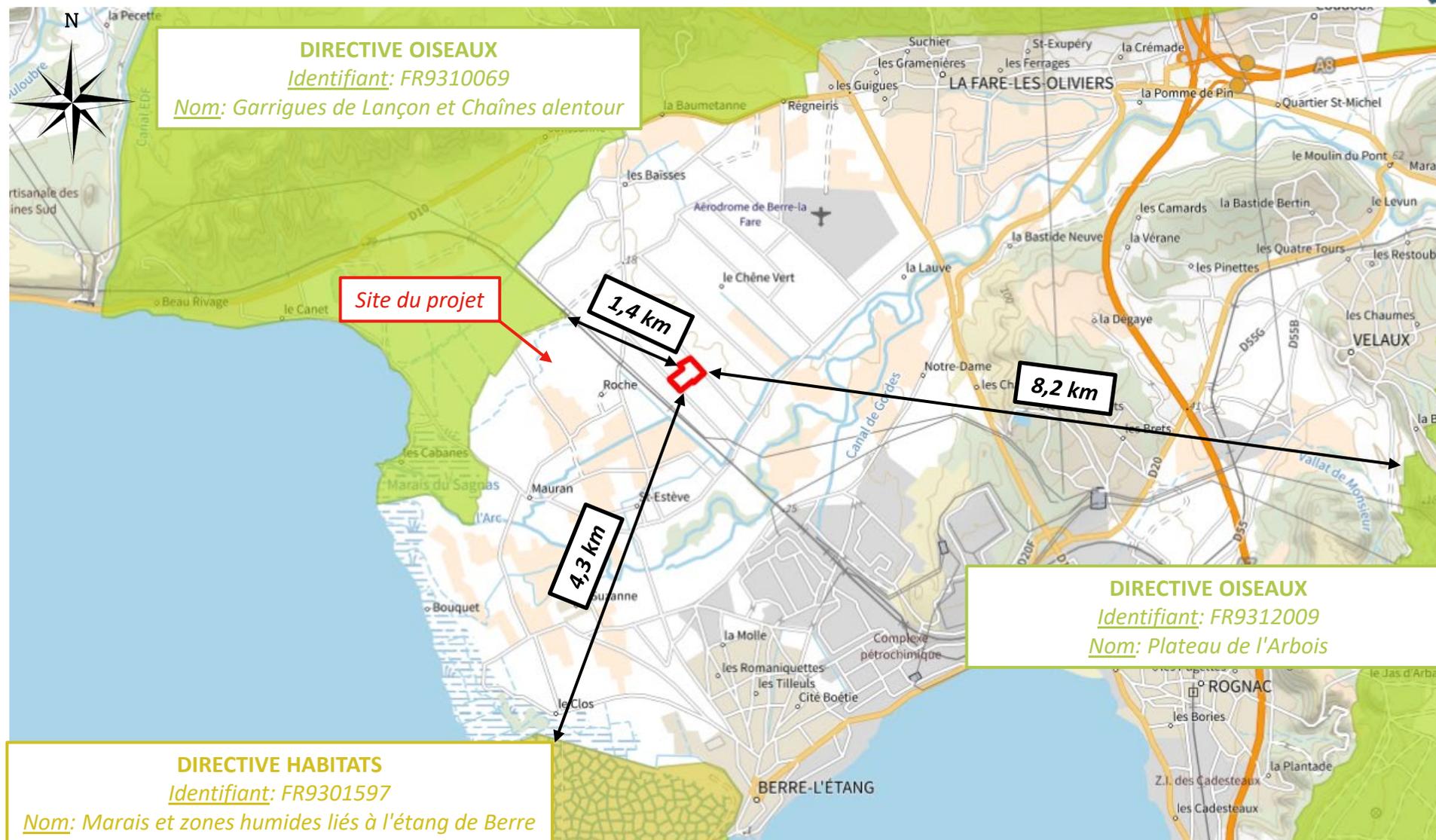
Localisation du Projet par rapport à la ZNIEFF de Type 1 la plus proche

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 2 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG



Localisation du Projet par rapport aux Sites Natura 2000 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : LE COUSSOU, 13130 – BERRE-LETANG

